

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018113CS0104**

Comité Syndical du 23 avril 2018

**Date de convocation : 13 avril 2018
Date d'affichage : 24 avril 2018**

OBJET : Budget annexe « Energies Renouvelables » 2017 : compte de gestion.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président demande à Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur Départemental, de présenter le compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables ».

Monsieur le Payeur Départemental présente le compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables ».

Il est précisé que ledit compte de gestion 2017 est identique au compte administratif 2017 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables » s'établit, comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016090				NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP CHARENTE				ETABLISSEMENT : BUDGET ANNEXE ENR			
Résultats budgétaires de l'exercice											
21802 - BUDGET ANNEXE ENR								Exercice 2017			
			SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT			TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES											
Prévisions budgétaires totales (a)			4 000,00			4 000,00			8 000,00		
Titres de recette émis (b)			0,00			4 000,00			4 000,00		
Réductions de titres (c)			0,00			0,00			0,00		
Recettes nettes (d = b - c)			0,00			4 000,00			4 000,00		
DEPENSES											
Autorisations budgétaires totales (e)			4 000,00			4 000,00			8 000,00		
Mandats émis (f)			4 000,00			0,00			4 000,00		
Annulations de mandats (g)			0,00			0,00			0,00		
Depenses nettes (h = f - g)			4 000,00			0,00			4 000,00		
RESULTAT DE L'EXERCICE											
(d - h) Excédent						4 000,00			0,00		
(h - d) Déficit			4 000,00						0,00		

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22.

Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables ».

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **50 voix pour**
 - **0 voix contre**
 - **0 abstention**
- **Adopte** le compte de gestion 2017 du budget annexe « Energies Renouvelables ».
 - **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.